

# # FICHE PRATIQUE INSTALLATION LIBÉRALE

## #1 Assurance RCP

Les professionnels de santé doivent obligatoirement avoir une assurance **RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE (RCP)** couvrant l'ensemble des actes qu'ils pratiquent.

 Elle est obligatoire pour vous inscrire au tableau de l'Ordre.

La MACSF propose une RCP avec protection juridique dédiée aux professionnels de santé.

## #4 Immatriculation à formalités entreprises

Votre **DÉCLARATION UNIQUE D'ACTIVITÉ** se fait directement en ligne :

[formalites.entreprises.gouv.fr](https://formalites.entreprises.gouv.fr)

Elle doit être faite au plus tard dans les 8 jours suivant le début de votre activité professionnelle. Les formalités en lien avec les administrations concernées (URSSAF, INSEE...) sont effectuées via ce guichet unique.

## #2 Inscription au Conseil de l'Ordre

Contactez le **CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE** des chirurgiens-dentistes de votre lieu d'exercice (ou de votre lieu de résidence lors d'un remplacement) qui vous délivrera une attestation d'inscription à présenter à l'Assurance Maladie. Un identifiant RPPS vous sera attribué ainsi que votre Carte de Professionnel de Santé (CPS).

## #5 Affiliation à la Caisse autonome de retraite (CARCDSF)

L'adhésion à la **CARCDSF** est obligatoire. Elle prend effet au 1<sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant le début d'activité.

Pour en savoir plus, consultez le site : [carcdsf.fr](https://carcdsf.fr)

## #3 Affiliation à la CPAM

Contactez la **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)** de votre lieu d'exercice (ou de votre lieu de résidence lors d'un remplacement) pour connaître les documents nécessaires à la **DÉCLARATION** et l'**ENREGISTREMENT** de votre activité libérale auprès de l'Assurance Maladie. Vous êtes affilié au régime des assurances maladies des Praticiens et Auxiliaires Médicaux Conventionnés (PAMC).

## #6 Autres formalités

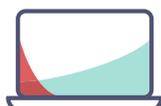
- > Ouverture d'un compte bancaire dédié ou professionnel.
- > Prendre un contrat de prévoyance pour assurer un éventuel arrêt de travail.
- > Souscrire une complémentaire santé pour couvrir vos frais de santé.



Appli mobile



3233 Service gratuit  
+ prix appel



[mascf.fr](https://mascf.fr)

**CIPS**  
Centre d'information  
des Professions de Santé

PRENDRE RDV :

